

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Social : le cri de détresse des ex- employés de Sodexo Gabon

ENA
Libreville/Gabon

DIFFICILE de savoir à quel moment les ex-employés de Sodexo Gabon auront la certitude d'une sortie de ce long tunnel. Depuis 5 ans, et en dépit des décisions de justice visant à décanter leur situation, rien n'y fait. Aucune évolution de leur dossier dans le sens du paiement de leur "bonus transactionnel" n'est perceptible jusqu'à ce jour. Les multiples mises en demeure adressées aux responsables de cette société sont demeurées infructueuses, alors que ces anciens employés broient du noir.

Afin d'attirer l'attention de l'opinion nationale et internationale, ces derniers, par la voix de leur délégué du personnel et du délégué syndical, au cours d'une conférence de presse tenue le 19 octobre 2023, ont pointé les entraves qui ont jusqu'ici jalonné le cheminement de leur dossier. Notamment depuis le 23 septembre 2016, date à laquelle le Tribunal de première instance de Port-Gentil avait grossoyé le procès-verbal de conciliation conclu le 4 novembre de cette année entre Sodexo Gabon et ses employés, faisant ainsi passer en "force de la chose jugée" ledit document.

Ces ex-agents se sont à nouveau tournés vers la même juridiction à l'effet d'obtenir une décision de justice exécutoire portant sur le paiement du bonus transactionnel. D'où l'ordonnance du juge de l'urgence datée du 27 septembre 2017 ayant confirmé le caractère exécutoire du procès-verbal de conciliation.

Au nombre de leurs difficultés, ils pointent un doigt accusateur en direction du syndic judiciaire, Me Valère Moussadji, dont l'attitude leur est des plus défavorables. En témoigne l'objet de sa correspondance responsive datée du 20 juillet 2019 : "Opposition à commandement d'exécuter".

Actuellement, leur espoir repose sur les autorités de la Transition pour voir ce dossier réglé une bonne fois pour toutes.



Les ex-agents de Sodexo lors de leur conférence de presse.

Photo :



Libreville, le 16 octobre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

« PROROGATION DU DELAI D'INDEMNISATION DES CLIENTS DE LA BANQUE GABONAISE DE DEVELOPPEMENT EN LIQUIDATION »

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a, par décision D-2023/218 du 02 octobre 2023, prorogé jusqu'au 22 novembre 2023, le délai d'indemnisation des clients de la Banque Gabonaise de Développement (BGD) en liquidation par le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC).

Les clients concernés qui n'ont pas encore effectué les démarches nécessaires à leur indemnisation sont priés de se rendre au siège social de la BGD en liquidation, sis au quartier Louis, immeuble Zébra munis de la copie légalisée de leur pièce d'identité, du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou des coordonnées d'un compte *Airtel money* dont ils sont titulaires et sur lequel ils souhaitent être indemnisés.

La liste des clients éligibles à cette opération d'indemnisation est disponible au siège social de la BGD en liquidation et sur le site internet du FOGADAC (www.fogadac.com).

Contacts et questions :

Banque Gabonaise de Développement (BGD), siège social Immeuble Zébra - Louis, BP 05 Libreville, tél : 065 68 56 53 / 066 61 68 64

Fonds de Garantie de Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC), BP : 7016 Libreville

www.fogadac.com